

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 04 JUILLET 2022

Objet :

**Conventions
Hérault THD
16 ter rue des Ecoles
2 rue des Jardins
2 rue du Serpolet**

N° : D - 2022 -07 - 04 - 08

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS.

Procurations : M. Bernard GUERRERE à M. René COUSIN, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Solène PELLE à M. Olivier MONROS, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de trois conventions d'Hérault THD qui a pour vocation la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur 3 bâtiments communaux :

- 16 ter rue des écoles (logements OPH au-dessus de la cantine)
- 2 rue des jardins (logements OPH au-dessus de l'école maternelle)
- 2 rue du serpolet (logements OPH au-dessus de la mairie)

dans le cadre d'une délégation de service public conclue avec le Département de l'Hérault et entrée en vigueur le 7 février 2018 pour une durée de 25 ans.

La mise à disposition des lignes FFTH n'est assortie d'aucune contrepartie financière.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 6 procurations,

- Accepte les termes des conventions d'Hérault THD concernant les lignes de communications électroniques très haut débit installées 16 ter rue des écoles, 2 rue des jardins et 2 rue du serpolet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce nécessaire au projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 034-213401359-20220704-D2022_07_04_008-DE

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le **07 JUIL. 2022**

Et publication ou notification

Du **08 JUIL. 2022**

Le Maire :